

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept Décembre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 30 Novembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 19 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - M. CAUQUIL - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA.

Absents excusés : M. CAVALIERE - Mme KLUCZYNSKI.

Absents : Mme COUDERC.

**OBJET : Subventions 2023 – attribution n°3**

Lors du conseil municipal du 6 avril 2023, Mme le Maire faisait part de la situation de l'association de danse. En effet, l'association Vic-Danse a été dissoute et une nouvelle association Chorégra'Vic a repris son activité notamment les cours de danse enfants ado et adultes.

Lors de ce conseil, l'assemblée avait attribué une subvention de 2000€. Pour rappel, depuis plusieurs années, la commune subventionnait l'association Vic-Danse à hauteur de 4500€.

Aujourd'hui l'association Chorégra'Vic demande le versement d'une subvention de 3000€.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :**

- D'adopter le versement du complément de la subvention pour un montant de 3000€.
- De dire que le montant correspondant sera prélevé sur l'article 6574 du budget Communal.

Publié le 8/12/2023

Le 8 Décembre 2023

En Préfecture le 8/12/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Madame le Maire,  
Barbara NETO

